

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Brault-Louvet M ; Bonnier V ; Desfete C ; Desveaux K ; Gazeau E ; Labory S ; Pichonneau P.
MM Bossis D ; Courais P ; Hardouin A.N ; Lechat A ; Moreau C ; Moreau J. Pecquery C

Absents excusés :
Procuration :

Secrétaire : Mme Desfete C

Date de la convocation :	24/06/2024
Date d'affichage :	24/06/2024
Nombre de conseillers :	15

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 JUIN

Le procès-verbal du 4 juin 2024 est validé à l'unanimité.

DELIBERATION « ENEDIS » RACCORDEMENT DES RAIMBAUDIÈRES

Branchement eau ok

Le sous-préfet donne la main au maire pour la décision du branchement d'ENEDIS sur le terrain de la Raimbaudières.

Décision du conseil DCM 2024-021 :

Le Conseil municipal à l'unanimité refuse le raccordement sur le terrain

« Les Raimbaudières ». Ce terrain se situant dans une zone A et traversée par une ligne très haute tension de 20 000 volts.

DELIBERATION « LICENCE IV » BAR

Mme Dupuy n'a jamais eu en sa possession la licence IV, le droit est toujours obtenu par l'ancienne locataire du bar. Afin de couvrir la dette de Mme Sigogne le maire propose de racheter la licence au prix de la dette de Mme Sigogne.

Décision du conseil DCM 2024-022

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le rachat de la licence IV à Mme SIGOGNE Karine pour un montant de 3200€. Celle-ci sera propriété de la Commune dans l'éventualité d'une reprise du bar.

DELIBERATION « ENROBES »

Des travaux de voirie sont à prévoir dans le secteur « le Bréhabert » (500m) et au « Planche du Baron » (500m). Une demande de devis a été faite à la société COLAS. Le devis s'élève à 8€ du m2 pour de l'enrobé à froid.

Décision du conseil DCM 2024-023

Le conseil municipal valide la réalisation d'environ 1 km de voirie d'enrobé à froid au prix de 8€ le m 2 HT par la société COLAS, étant la seule pouvant effectuer ce type de travaux.

DELIBERATION « PEINTURE AU SOL »

L'ensemble des peintures (stop, passage piétons, stationnement ...) doit être réalisé, la commune a fait la demande de deux devis. Les devis reçus s'élèvent à :

- AXIMUM : 5388.35€ HT
- AB Service : 6104.30€ HT

Décision du conseil DCM 2024-024

Le Conseil municipal après demande a reçu deux devis pour un montant de :

- AXIMUM : 5388.35€ HT
- AB Service : 6104.30€ HT

Le Conseil Municipal valide le devis de la société AXIMUM pour un montant de 5388.35€ HT pour le marquage au sol, sur l'ensemble du territoire communal.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

PERSONNEL : Les entretiens annuels se sont déroulés du 17 au 26 juin pour l'ensemble des agents. Dans l'ensemble les agents sont satisfaits, l'ambiance est sereine.

Démission de madame Frémont Marie-Laure (arrêt long depuis novembre 2022). Durant l'entretien annuel il a été proposé à Mme Mercier Isabelle de continuer le temps périscolaire du midi. Sa réponse étant favorable. Un avenant à son contrat va être réaliser pour une augmentation des heures de 10h à 14h par semaine.

Décision du conseil DCM 2024-025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la modification des horaires de Mme Mercier Isabelle.

A partir du 2 septembre 2024, le nombre d'heures hebdomadaire de Mme MERCIER Isabelle passera de 10h à 14h.

RIFSEEP : Obligation légale, modification de la grille salariale, le CST a approuvé la délibération de la collectivité. Le RIFSEEP sera mis en place durant le dernier trimestre 2024.

INTER-ASSOCIATION :

Le Saint Phil en gril' : organisation en cours et mise en place des plannings des responsabilités.

Forum des associations : un courrier va être envoyer aux associations

CLUB HOUSE : carrelage et peinture sont en cours. Prévoir l'achat du mobilier (banc, porte-manteau...)

VOIRIE :

Collecteur Rue des Aulnaies prévoir le broyage

QUESTIONS DIVERS

Prochaine réunion : **mardi 3 septembre à 20h.**